

# CCRb ACTUS

La lettre d'information des habitants de la Communauté de communes rurales du Beauvaisis

## Réduire nos déchets, c'est possible !

Février 2010 |

« Tous éco-responsables ! »

■ Cette année 2010 s'annonce difficile et pleine d'incertitude, les réformes fiscales en cours suscitant de très vives inquiétudes pour l'ensemble des collectivités locales. Celles-ci vont en effet devoir continuer à assurer les services et prestations qu'elles ont mises en place pour faciliter le quotidien des usagers de leurs territoires, sans toutefois disposer d'une réelle visibilité sur ce que seront leurs recettes réelles à moyen et court terme.



© Studio Niemann

Dans ce contexte, il convient de redoubler de rigueur dans la gestion de notre budget communautaire et d'examiner attentivement chacun de nos postes de dépenses, à commencer par le plus lourd et le plus complexe : les ordures ménagères.

Les décisions récemment mises en œuvre dans le cadre du Grenelle de l'environnement vont en effet venir fortement et rapidement grever le budget des collectivités qui ne trieront pas suffisamment leurs déchets.

L'alternative est simple : soit nous effectuons au quotidien les efforts de tri pour contribuer à la préservation de l'environnement et à la limitation de nos dépenses, soit il nous faudra acquitter des « pénalités » dont le financement ne pourra être assuré que par l'augmentation de nos impôts locaux.

Depuis la mise en œuvre de ce service, nous avons toujours été animés de la volonté de ne pas imposer de taxes ou de redevances d'enlèvement des ordures ménagères qui, on le constate sur les territoires voisins, viennent lourdement impacter le budget des ménages. Cette volonté demeure mais il est indispensable que votre participation quotidienne nous permette de maintenir ce cap. ■

**Yves Rome,**  
Président de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis  
Président du Conseil général de l'Oise.



© Richard Vitaleon / Fotolia

L'évolution générale de la consommation, la diminution de la taille des foyers et le succès des produits alimentaires conditionnés ont eu pour conséquence un fort accroissement du volume des déchets produits en France au cours des quarante dernières années.

- En 1970, un habitant produisait environ 200 kg de déchets par an.
- De nos jours, il en produit plus de 460 kg.

### Les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement



- Réduire la production d'ordures ménagères de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années.
- Valoriser au maximum les déchets produits par compostage ou recyclage, afin de réduire la part de déchets dits « ultimes » qui restent dans notre poubelle.
- Recycler 75% de nos emballages ménagers d'ici à 2012.



# Triez, c'est gagné !

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Forte de ce principe, la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis met à la disposition des habitants un service performant de collecte, de tri et de recyclage des déchets ménagers, tout en les incitant à adopter un mode de consommation plus responsable, plus écologique et plus économique.

## Pourquoi trier ?

90 % de la consommation mondiale d'énergie repose sur des ressources non renouvelables : pétrole, charbon... Ces trente dernières années, on a dilapidé 30 % des ressources naturelles du globe.

Nos emballages mobilisent eux aussi cette énergie et ces matières premières. En consommant moins d'emballages, nous consommons donc moins d'énergie.

Il faut en effet savoir que :

- 1 tonne de plastique recyclée
- ≡ 800 kg de pétrole brut économisés
- 1 tonne de papier/carton recyclée
- ≡ 2,5 tonnes de bois économisés ;
- 1 tonne d'acier recyclée
- ≡ 1 tonne de minerai de fer économisée ;
- 1 tonne de briques alimentaires recyclée
- ≡ 2 tonnes de bois économisés.

Le tri permet donc de réaliser des économies d'énergie et de ressources naturelles précieuses.

La modernisation de la gestion des déchets ménagers est devenue un enjeu majeur pour les collectivités locales qui en ont la charge.

**Choisir la collecte sélective, c'est participer à la préservation de notre environnement.**



**Réduire, recycler, réutiliser :**  
Les bons gestes éco-citoyens.

## De nouvelles modalités mises en place : le Grenelle de l'environnement

**Le Grenelle de l'Environnement fixe un certain nombre de dispositions règlementaires dont l'augmentation progressive et importante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).**

### Les jours de collecte des déchets ménagers

COMMUNE	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES MÉNAGERS
Bailleul-sur-Thérain	Lundi-Jeudi	Vendredi
Bresles	Mardi-Vendredi	Jeudi
Fouquerolles	Mercredi	Mercredi
Haudivillers	Mercredi	Mercredi
Hermes	Lundi	Lundi
Lafraye	Jeudi	Vendredi
La Neuville-en-Hez	Mardi	Vendredi
La Rue-Saint-Pierre	Lundi-Jeudi	Jeudi
Laversines	Lundi	Mercredi
Le Fay-Saint-Quentin	Mercredi	Mercredi
Litz	Jeudi	Vendredi
Rémérangles	Mardi	Mercredi
Velennes	Mercredi	Mercredi

- Les poubelles et bacs de collecte sélective doivent être sortis **la veille au soir** du ramassage.
- Se renseigner en mairie pour le rattrapage des jours fériés suivants : 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier. La collecte est assurée tous les autres jours fériés.
- Les déchets végétaux ne doivent pas être mis à la collecte avec les ordures ménagères. Ils sont à apporter en déchetterie ou sur un point vert. Vous pouvez aussi composter vous-même pour obtenir de l'engrais naturel.

**La TGAP est une taxe qui s'applique aux tonnages d'ordures ménagères produits par les habitants.** Tous les déchets faisant l'objet d'un tri sélectif échappent donc à cette taxation (papiers cartons, conserves et plastiques, verres, apports en déchetteries...).

Avec environ 6 000 tonnes annuelles, la CCRB s'est acquittée, en 2009, de 78 000 euros de taxe. Si les tonnages collectés ne diminuent pas, donc si l'effort de tri sélectif ne progresse pas, ce sont 102 000 euros en 2010, 144 000 euros en 2012 et 192 000 euros en 2015 (dans cinq petites années seulement) qui devront être acquittés.

Financée par le budget de la CCRB, et donc par les impôts du territoire, cette taxe progresserait ainsi de 114 000 euros en cinq ans.

Quand on sait qu'une augmentation de 1% des impôts locaux dégage environ 23 000 euros de recettes supplémentaires, ce sont donc près de 5% de hausse qui seraient nécessaires pour le financement de cette seule taxe.

### Quelles mesures peut-on mettre en place localement ?

**Le Conseil général soumet actuellement à enquête publique son plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**

Celui-ci, dans le cadre des objectifs et des dispositions fixés par le Grenelle de l'environnement, a défini un programme visant à réduire la production de déchets tout en limitant les coûts d'investissement induits. Ce plan doit permettre de gérer à l'échelle départementale l'ensemble de la filière déchets en respectant les piliers du développement durable que sont le social, l'économique et l'environnemental.

**Sur notre territoire, diminuer les tonnages d'ordures collectés, cela passe par :**

- trier mieux et plus ;
- mettre en place de nouveaux dispositifs comme la collecte en porte à porte des déchets verts qui peuvent être facilement recyclés et échapper ainsi à une taxe d'enfouissement onéreuse et inutile (une réflexion est actuellement menée par le Conseil Communautaire pour mettre en place ce type de collecte sur le territoire de la CCRB) ;
- apporter dans les déchetteries du territoire les produits susceptibles d'y être accueillis et retraités (cf. carte ci-contre).

Source : Éco-Emballages.

## Les points d'apport volontaire

### — Déchetteries intercommunales

#### Hermes

Mercredi : 9h à 12h  
Vendredi : 14h à 17h  
Samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

#### Velennes

Lundi : 14h à 17h  
Mercredi : 14h à 17h30  
Samedi : 14h à 16h30

### — Déchetterie privée Véolia

#### Bailleul-sur-Thérain

Lundi au vendredi : 9h à 17h  
Samedi : 10h à 16h

### — Point spécial déchets verts

#### La Neuville-en-Hez

*Ouvert uniquement du premier lundi de mars au samedi de la fin novembre (fermé de fin novembre à fin février)*

Lundi : 17h30 à 19h  
Mercredi : 18h à 19h  
Samedi : 10h à 12h30

### Les points d'apport existants pour vos déchets



**Information Déchets Ménagers**  
03 44 07 99 89 ou [contact@cc-rb.com](mailto:contact@cc-rb.com)

# Jeter les déchets de soin sans risque



Déjà dotée de dispositifs adaptés en matière de collecte, de tri et de recyclage des déchets ménagers, la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis propose aux résidents du territoire un service gratuit de collecte des déchets de soin.

■ Dans le cadre de sa compétence en matière de déchets et conformément au code de la santé publique, la CCRB a décidé de mettre en place, en partenariat avec les pharmacies du territoire, un service supplémentaire – et gratuit – de collecte des Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les particuliers en auto-traitement. Les pathologies comme le diabète, la sclérose en plaque, les hépatites B et C, le retard de croissance, le sida, la maladie de parkinson... sont directement concernées par ce nouveau dispositif.

Il s'agit pour la Communauté de communes de proposer une solution efficace pour la récupération de ces déchets dangereux (seringues, embouts de stylos injecteurs, lancettes, aiguilles ...).



En effet, faute de solution adéquate, des milliers de piquants étaient jusqu'à présent, au mieux, conservés dans des bouteilles en plastique et au pire, jetés dans les poubelles d'ordures ménagères ou avec les emballages en cas de collecte sélective.

La mise en place d'une filière de collecte et d'élimination de ces déchets apportera donc une réponse efficace aux usagers concernés.

Ce nouveau dispositif protégera en effet non seulement la population mais aussi les employés des centres de tri et déchetteries amenés à manipuler ces déchets et contribuera à la défense de l'environnement. ■



## Nos pharmaciens partenaires

### — Pharmacie du Thérain

50, rue du 11-Novembre-1918  
60370 Hermes

### — Pharmacie de la Mairie

Place Maurice-Segonds  
60930 Bailleul-sur-Thérain

### — Pharmacie du Pays de Hez

64, rue du Général-de-Gaulle  
60510 La Neuville-en-Hez

### — Pharmacie Truptil

11, place du 11-Novembre  
60510 Bresles

### — Pharmacie Abiteboul

11, rue de Général-de-Gaulle  
60510 Bresles